

Visite au palais de justice de Tours

Classe 612

Photo 1 : Hall du tribunal et entrée de la salle d'audience



Photo 2 : Bureau des juges



Photo 3 et 4 : Tableaux présents en salle d'audience

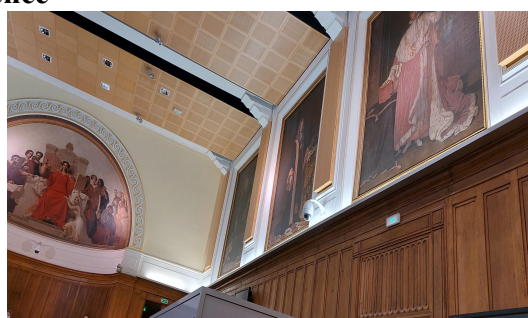


Photo 5 : Places destinées au public

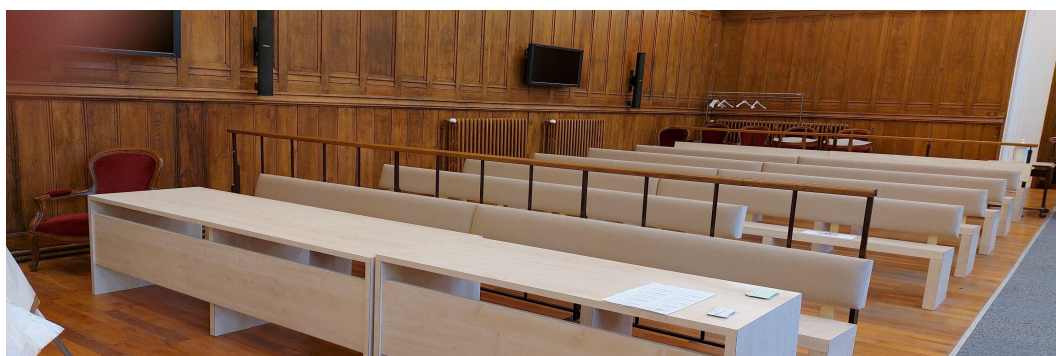


Photo 6 : Box de l'accusé



Photo 7 : Salle des archives

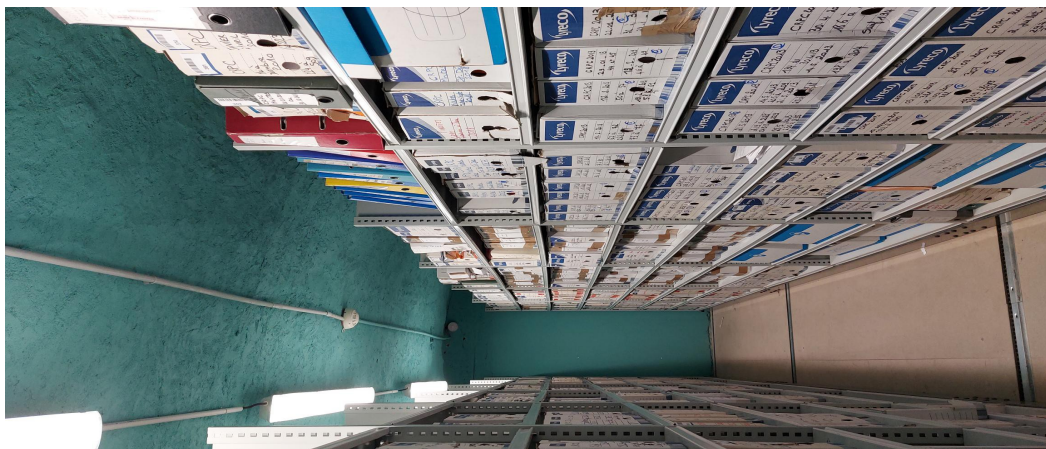


Photo 8 : Porte d'entrée de la salle d'audience



Photo 9 : Salle des délibérés



Photo 10 : Robe de greffier



Photo 11 : Interview avec les élèves magistrats **Photo 12 : Interview avec le greffier**



Photo 13 : Photo souvenir de la classe avec nos hôtes dans la bibliothèque du palais de justice



Déroulement de la matinée :

Ce jeudi 6 janvier 2022, nous avons pu, avec la classe 612, visiter le tribunal de Tours. Cette visite guidée a été orchestrée par Madame Nativelle, directrice des services de greffe, et un greffier, deux élèves magistrats étaient également présentes ainsi qu'une directrice des services de greffe en formation.

Au cours de cette matinée nous en avons pris plein les yeux (voir les photos 1,3,4, et 8 de beaux tableaux, une belle architecture) et plein la tête !

Par exemple : saviez-vous que le magasin Les Galeries Lafayette était l'ancienne prison de Tours ? Mr le greffier nous a montré le passage qu'empruntaient les détenus de la prison jusqu'au tribunal, impressionnant !

Nous avons vu, en premier lieu, une salle d'audience (se tenait la préparation de l'élection des membres du Conseil des prud'hommes au moment de notre venue). Les élèves furent impressionnés par la grandeur et la solennité de cette pièce (bureau des juges, box de l'accusé, ... (voir photos 2, 5 et 6).

Notre visite s'est poursuivie par la salle des archives, que de cartons et dossiers empilés ! (Voir photo 7)

Saviez-vous que certains documents du service de greffe doivent être conservés une centaine d'années voire plus !

Nous avons poursuivi par un autre endroit qui a impressionné nos chers élèves : les geôles (interdiction formelle de photographe). De petites cellules dans lesquelles sont retenues les personnes en attente de la comparution devant un juge. Nos hôtes nous ont montré le passage emprunté, autrefois, entre la prison (actuel magasin Galeries Lafayette) et le tribunal. Nos élèves savent maintenant qu'il faut se tenir à carreau !

Ah se tenir à carreau ! Une des expressions empruntées du milieu judiciaire. Mr Le greffier nous a permis d'en apprendre beaucoup sur la langue française et son lien avec le monde judiciaire.

Par exemple, saviez-vous que cette expression « se tenir à carreau » est emprunté du Tribunal révolutionnaire : le public se trouvait sur une partie dallée, faite de carreaux et n'avait pas le droit de s'exprimer, il devait rester sage, d'où cette expression !

Et l'expression « être sur la sellette », saviez-vous qu'elle trouve également son origine dans le monde judiciaire ? La sellette était autrefois une petite chaise en bois très basse qui servait à faire asseoir les accusés pour les interroger longuement.

Nous nous sommes ensuite dirigés dans la salle des délibérés. Quel endroit emblématique ! C'est la pièce où se retrouvent les juges et les jurés pour délibérer du sort de l'accusé (voir photo 9).

Nous avons fini la matinée dans la bibliothèque, très belle pièce où la directrice nous a montré « la robe » que les personnels judiciaires portent. Nous avons appris qu'elle était quelque peu différente en fonction du poste occupé (magistrat, avocat, greffier, huissier), (voir photo 10) Saviez-vous, à ce sujet, que la robe des avocats de Paris était différente de celle des autres villes françaises ?

Dans cette même pièce, les élèves ont pu interviewer nos hôtes à partir de questions préparées en classe.

Durant une vingtaine de minutes, un groupe a questionné le greffier, un deuxième a dialogué avec les directrices du service de greffe et un dernier s'est entretenu avec les élèves magistrats (voir photo 11 et 12).

Les échanges ont été très instructifs, les élèves ont été très intéressés et intéressants. Dans la dernière photo, même derrière nos masques, nos sourires sont visibles ! (Voir photo 13)

Déroulement de l'après-midi :

Nous avons pu assister à une audience du tribunal correctionnel. Nous avons été accueillis par le greffier audiencier, il nous a fait part des affaires qui allaient être jugées.

A cette audience siégeaient trois juges (jugement collégial), les affaires étaient donc une certaine gravité.

Une première affaire a été présentée, mais reportée à une date ultérieure. Il s'agissait d'un automobiliste qui avait mortellement blessé un jeune homme.

Nous avons, par la suite, écouté les débats concernant une affaire d'agression sexuelle sur mineur. L'audience fut longue et assez éprouvante pour l'ensemble des parties, y compris nos élèves.

Mais ce fut très instructif. Nos lycéens ont été impressionnés par les plaidoiries des avocats, un exercice pas facile du tout ! Le jugement sera rendu à une date ultérieure.

Sous le conseil du greffier audiencier, nous nous sommes ensuite dirigés dans une autre salle. Nous avons assisté à une audience où il n'y avait qu'un seul juge, donc des affaires « moins graves ». Ici, il était question de violences conjugales.

La plaidoirie des avocats était également très instructive (petit aperçu du grand oral !) et le fait d'entendre le jugement prononcé par le juge était également intéressant.

Cette journée fut instructive à la fois pour nos élèves et nous-mêmes. C'est une expérience que nous renouvellerons très certainement avec d'autres classes.

Certains de nos élèves veulent poursuivre leurs études en droit, ils ont pu « toucher du doigt » le milieu judiciaire. Leur permettre de rendre concrets leurs apprentissages est très certainement une bonne manière de les captiver et donner du sens à leur formation quelle qu'elle soit.